

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 18/05/2009

Réception par le Prefet : 18/05/2009

Publication : 25/05/2009



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2009-7-7-5

Séance du vendredi 15 mai 2009

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Subvention de fonctionnement aux associations "Développement de la lecture publique".

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 du 26/03/2009 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération n° 2003/II-704 du Conseil Général du 20 juin 2003 relative au schéma de réorganisation et de développement de la lecture publique,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2008-5-7-2 des 11 et 12 décembre 2008 relative au budget de la médiathèque départementale,
- VU l'avis de la Commission de la Culture et du Patrimoine en date du,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

❖ Accorde une aide financière de :

- 2 000 € à l'Association des Donneurs de Voix de Colmar ;
- 2 000 € à l'Association des Donneurs de Voix de Mulhouse.

- ❖ Précise que la dépense correspondante d'un montant total de 4 000 €, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget primitif 2009, Imputation : 65-313-6574-3407-025, opération 2009-D732-211-1.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions